Zeitschrift: Annales fribourgeoises

Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg

Band: 33 (1945)

Heft: 2

Artikel: Les anciennes listes des autels de Saint-Nicolas

Autor: Waeber, L.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-817610

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Annales Fribourgeoises

ORGANE OFFICIEL DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CANTON DE FRIBOURG

XXXIIIme Année

Nº 2

Mars-Avril 1945

LES ANCIENNES LISTES DES AUTELS DE SAINT-NICOLAS,

par Mgr L. Waeber.

La construction de la cathédrale actuelle de Saint-Nicolas, commencée à la fin du XIIIe siècle, était, vers le premier tiers du siècle suivant, suffisamment avancée pour que l'on pût songer à édifier dans la nef, appuyés contre les murs ou adossés aux piliers, des autels latéraux.

Celui de Saint-Josse existait en 1336¹; celui de Notre-Dame, en 1355². En 1356 fut créée ou plutôt modifiée, pour en faire une association réservée exclusivement aux prêtres et aux clercs, la confrérie de Saint-Martin³; une messe annuelle était prévue, aux

antérieurement, on l'appelle tout simplement: autel de Notre-Dame.

3 Les statuts de la confrérie de Saint-Martin, élaborés à cette date, sont

conservés en tête du premier Manual du Chapitre.

¹ Arch. Hôpit. II, 36: « Ego Nicholaus de Sybental... sepulturam meam eligo in nova ecclesia b. Nicholai de Friburgo ante altare per me constructum in dicta ecclesia in honorem b. Jodoci ». (Testament d'août 1336.) La chaire, qui a été appliquée au pilier auquel était adossé l'autel de Saint-Josse, est notablement postérieure: on la date en général du début du XVIe siècle.

² GS 10. Aymon, coseigneur de Vuippens, parle d'une difficulté qui avait surgi entre lui et Messeigneurs de Fribourg, patrons de l'église de Saint-Nicolas, au sujet de biens, situés à Ependes, qui concernaient « altare sive capellam b. Marie ipsius ecclesie b. Nicholai per Willelmum de Bullo quondam burgensem de dicto Friburgo patremque quondam Jolye, prime uxoris mee, constructam et dotatam » (5 février 1355). Au XV^e siècle et au début du XVI^e, il est encore souvent question de l'autel de Notre-Dame de Bulle; puis, conformément à une dénomination qui se rencontre déjà antérieurement, on l'appelle tout simplement: autel de Notre-Dame.

environs de la fête du 11 novembre, ce qui permet de conclure — car chaque confrérie avait, d'ordinaire, son autel particulier — à l'existence, en 1356 ou même antérieurement, de celui de Saint-Martin; on peut du moins dresser, depuis le début du XVe siècle, la liste des chapelains qui l'ont desservi 1. L'autel de Saint-Antoine doit remonter aux environs de 1360 2. Celui de Saint-Silvestre est attesté en 1395 3. Nous savons quel était, en 1413, le chapelain de l'autel de Saint-Pierre 4, et, en 1427, celui de l'autel de Saint-

¹ Au Compte des Trésoriers Nº 9 (1406, 2° semestre), sous la rubrique : « Censes de Nidau », il est question d'un autel fondé par Yanny Scherer. Au cours des années suivantes, notamment en 1409 et 1410, la somme prévue est versée au doyen, puis (1413 sq) au curé de Fribourg, et finalement, en 1420 (Cpte 35), on rembourse à Pierre d'Arberg, chapelain, prieur et recteur de la confrérie de Saint-Martin, le capital dû par la ville à cette confrérie « a cause d'une messe dotée de part Janni Scherer jadix ». Ce rapprochement fait qu'on est en droit de se demander si cet autel fondé par Jean

Scherer n'était pas celui de Saint-Martin.

² Arch. Hôpit. II, 72. Testament du 2 décembre 1360, constatant qu'ont été remplies toutes les conditions d'un contrat de mariage, prévoyant, entre autres, le payement des frais d'un autel en l'honneur de saint Antoine « perceptis et recuperatis integre omnibus missionibus et expensis que fierent in construendo et faciendo ac eciam in dotando modo debito quoddam altare in honore b. Anthonii infra ecclesiam b. Nicholay de Friburgo ». L'existence, vers 1360, de l'autel de Saint-Antoine, qui se trouvait dans la 5e travée de l'église, adossé au premier pilier de droite en entrant à la cathédrale, est l'une des raisons qui semblent s'opposer à la théorie de M. Lusser, plaçant entre 1370 et 1436 la construction de cette 5e travée. (Die Baugeschichte der Kathedrale St-Niklaus, Freib. Geschichtsblätter XXXI [1933] p. 15). M. Augustin Genoud vient de proposer une date encore plus tardive: 1390-1433 (AF, XXXI [1943], p. 123).

³ Arch. Hôpit. II, 121. Jean Muotha demande à être enterré à Saint-

³ Arch. Hôpit. II, 121. Jean Muotha demande à être enterré à Saint-Nicolas « in tumulo predecessorum meorum scilicet a latere altaris ad honorem sancti Silvestri in dicta ecclesia dedicati » (testament du 18 mai 1395). D'autre part, Pierre de Villa, qui fut curé de Fribourg de 1387 au plus tard jusqu'à 1400 au moins, avait fondé, avec le doyen Vaucher, une messe à célébrer chaque jour à l'autel de Saint-Silvestre (1^{re} Coll. des Lois, f. 192

et I. Rechnungsbuch A, f. 163v e converso).

⁴ GS 1866, 1er mai 1413: le chapelain est Jacques Credeiz, tandis que les collateurs sont Perrod deis Prumiers et Jaquet Lombard. D'autre part, un texte du 3 ayril 1427 nous apprend le nom du fondateur de l'autel de Saint-Pierre: « Petrus Morsel domicellus, qui fuit altaris b. Petri in ecclesia S. Nicolai Friburgi constructor » (RN 26. f. 251°). Jacques Credey (ou Credeir, Credeiz, Crede), fils d'Ulric, chapelain de Saint-Nicolas au moins depuis 1406, est attesté plusieurs fois, au cours des années suivantes, parmi les membres du clergé de cette église. Il fut reçu bourgeois de Fribourg après la mort de son frère, le 7 octobre 1408 (GLB, pap., f. 111°). En 1424, il apparaît comme doyen de Fribourg (Augustins, X, 4). En 1431, il est question de son testament (Compte 58, messages à cheval et messages à pied). En 1469, l'autel de Saint-Pierre appartenait aux Praroman (RN 80, p. 238).

Georges ¹. En 1417, une messe quotidienne se célébrait à l'autel de Saint-Jacques, fondé par Antoine de Duens 2. En 1420, il est question de l'autel de Saint-Alexis et de Saint-Hilaire 3. Celui du Saint-Sépulcre existait, peut-être déjà depuis un certain temps, en 1427 4, tandis que celui de Saint-Jean l'évangéliste ne doit pas être beaucoup plus ancien que 1431, puisque, dans son testament, qui est du 25 avril de cette année, la veuve de Henslin Bonvisin dit qu'il a été fondé par son mari 5. Celui de Saint-André et de Saint-Claude doit remonter à 1434 environ, — alors qu'existait déjà, à côté, celui de l'Immaculée Conception 6 — et il a été consacré

¹ C'était Jean Raison (RN 59, f. 72^v, acte du 4 octobre 1427), bourgeois de Fribourg, qu'on rencontre, comme chapelain de Saint-Nicolas, de 1418

de Fribourg, qu'on rencontre, comme chapelain de Saint-Nicolas, de 1418 à 1464, et simultanément, du moins à partir de 1427, comme curé, non-résidant, de Guggisberg. Il revêtit en outre à Saint-Nicolas les fonctions de sacristain. Il mourut en 1464 ou 65 (Kilchmeyer Ia, f. 89v et 92v).

² I. Rechnungsbuch A, f. 167 e converso: «Memoire que Otto dou Salixeit rectour de la fabrique de legliese sain Nicolai... haz venduz ou chappellan celebrent la messe cothidiana in loutar de sain Jaquimoz en legliese sain Nicolai de Fribourg dota par Anthoine de Duens donzel iadix solong la tenour dou testemant de celluy jadix Anthoine et auxi a Nigklaus Velga executour dou testemant de celluy iadix Anthoine» (9 février 1416 = 1417).

³ I Rechnungsbuch A, f. 165v e converso: le 11 juillet 1420 comparaissent plusieurs personnages: «fabri... nomine suo et aliorum fabrorum comparsianorum in missa et altari Sti Alexii seu Hilarii in ecclesia Sti Nicolai constructo». Cet autel est appelé dans la suite (dès 1458): autel de Saint-Eloi.

tructo ». Cet autel est appelé dans la suite (dès 1458): autel de Saint-Eloi. On le rencontre à la même époque sous le nom de Saint-Alexis tout court et, un peu plus anciennement, sous la désignation d'autel de Saint-Hilaire.

⁴ D'après la visite de 1776, il aurait été enrichi en 1385. Rappelons qu'il

ne s'agit pas du tout d'un autel situé dans la chapelle du Saint-Sépulcre. Cf. AF, 1942, p. 80.

⁵ «Ego, Alexia Floret, relicta quondam Hentzlini Bonvisin... lego dompno Williermo Gaigny cappellano altaris constructi et fundati in ecclesia b. Nicolay per dictum quondam Hentzlinum Bonvisin conjugem meum, meum bonum mantellum » (Arch. Hôpit. II, 188). Gagny Guillaume est attesté comme chapelain à Fribourg de 1411 à 1454; ceux des textes qui entrent dans plus de précisions notent qu'il desservait un autel à Saint-Nicolas; le dernier en date toutefois (RN 40 f. 42^v, du 18 février 1453 = 1454) en fait un membre du clergé de Notre-Dame. Il mourut vers la fin

de 1456 (comptes de l'Hôpital, dépenses de décembre 1456-57).

⁶ RN 295, f. 207 (et en partie déchiré, dans Arch. Hôpit. II, 193). Jean Bugniet y reconnaît que « Nicodus dictus deis Granges fundaverit et construi fecerit in ecclesia paroidai b. Nicolai, de latere magni portalis, juxta altare consentionis P. Mario, que demonstrate la latere magnin portale para la latere magnin per la latere magnin portale para latere magnin portale para la latere magnin portale para latere magnin portale para la latere magnin portale para la latere magnin para la latere magnin portale para la latere magnin para conceptionis B. Marie... quoddam altare seu cappelam in honorem b. Andree apostoli et sancti Glaudii confessoris », avec messe quotidienne (1er octobre 1434.) Dans la suite, on trouve cet autel sous la dénomination d'autel de Saint-André, ou de Saint-Sébastien, ou encore de Nicod des Granges. On apprend incidemment, par le texte qu'on vient de lire, que l'autel de l'Immaculée Conception existait également déjà en 1434. Il apparaît sous

en 1435 ¹. Enfin, l'autel de Saint-Laurent, dans la chapelle du Saint-Sépulcre, date d'un peu avant 1439, car en cette année-là, dans l'énoncé de ses dernières volontés, Jean Mossu affirme l'avoir récemment construit ².

Si l'un ou l'autre des textes qui viennent d'être signalés rejoignent approximativement l'époque de la fondation de l'autel sur lequel ils nous renseignent, d'autres — mentions purement occasionnelles — nous parlent pour la première fois d'un autel qui existait peut-être depuis bien des années et au sujet duquel, par conséquent, d'autres attestations plus anciennes ont pu exister. C'est dire que les listes que nous allons publier ne sont ni la seule ni la première source à consulter pour retracer l'histoire des autels de Saint-Nicolas: il faut y ajouter la série fort longue — nous avons, pour chaque cas, signalé ci-dessus simplement le chef de file, c'est-à-dire le document à notre connaissance le plus ancien — des textes isolés se rapportant aux autels que nous allons maintenant trouver groupés dans les énumérations qui font l'objet de cette étude.

1. LA VISITE DE 1453

La première en date de ces listes est celle qui nous a été conservée dans les recès de la visite du diocèse ordonnée en 1453 par Georges de Saluces, évêque de Lausanne, qui en avait chargé son vicaire général, François de Fuste, évêque de Grenade et Henri d'Aliberti, abbé du monastère de Filly.

Après avoir, le jour-même, procédé à l'examen des églises de Planfayon et de Plasselb, les visiteurs arrivèrent à Fribourg le samedi, 1^{er} septembre. Ils furent reçus, au pont de Saint-Jean, par

² Cf. AF, 1942, p. 83, n. 3.

ce même nom dans le Kilchmeyer (nº 16 b, 16 c) encore un peu après le milieu du XVI $^{\rm e}$ siècle; mais, à partir de cette époque, il est appelé régulièrement autel de Sainte-Barbe.

¹ Arch. de Saint-Nicolas, Varia 164: « Nos Henricus - - - episcopus Siginensis [Segna en Croatie] ordinis S. Benedicti, vicarius in pontificalibus... Domini Johannis [de Prangins]... episcopi Lausanensis, notum facimus... quod, anno Domini 1435, feria quarta infra octavas Pasche (= 20 avril) consecravimus unum altare ecclesie parochialis ville Friburgi... in sinistra parte predicte ecclesie, in honore sancti Andree apostoli ».

le clergé et conduits immédiatement à Saint-Nicolas. L'évêque y célébra, le lendemain, une messe pontificale, puis, le mardi 4 septembre, les visiteurs procédèrent à l'examen de l'église, de la sacristie, du cimetière et enfin des autels:

Visitacio altarium 1.

Item visitarunt altaria sive capellanias in ipsa parrochiali ecclesia fondatas.

Et primo visitarunt altare beati Martini, consecratum, in medio navis ecclesie, per clerum Friburgi in modum confraternitatis fondatum et de sexdecim libris parve monete vel circa, et alias secundum augmentum dicte eorumdem de clero confraternitatis pro una missa cothidiana pro defunctis voce alta celebranda dotatum, in qua (sic) nullus est institutus capellanus, sed ut dicitur omni anno curatus et clerus predicti capellanum in ea eligunt et renovant; ipsum enim altare satis reperierunt ipsi domini fore munitum omnibus necessariis suis.

Altare beati Jacobi.

Item visitarunt altare Beati Jacobi Apostoli, consecratum, et pridem per Nobiles de Duyn fondatum atque de duodecim libris parve monete dotatum, in quo celebratur ab antiquo ut dicitur cothidie, cuius est altarista dominus Johannes Bonvisin² canonice institutus, patronus vero maiores Lustriaci³; in eo omnia competenter stant⁴.

¹ Cette visite des autels de Saint-Nicolas a été publiée déjà, mais avec quelques omissions et un certain nombre d'erreurs, surtout dans les noms propres, par M. l'abbé M. Meyer dans les Arch. de la Soc. d'Hist. du cant. de Fribourg, t. I, p. 269-72. Le texte original se trouve aux f. 102v et suivants du manuscrit de la visite complète du diocèse: un gros volume, actuellement à la Stadtbibliothek de Berne (Mss., Hist. Helv. III, 115). Nous reproduisons tel quel le texte du manuscrit de Berne, substituant simplement des chiffres arabes aux chiffres romains, introduisant des majuscules dans les noms propres, mais en en supprimant pas mal d'autres dont notre manuscrit fait un emploi excessif.

² Jean Bonvisin ou Bonvoisin, originaire de Fribourg, figure, de 1446 à 1477, parmi les chapelains de Saint-Nicolas. Le 15 mars 1454, desservant déjà l'autel de Saint-Jean, fondé à Saint-Nicolas, nous l'avons vu, par un membre de sa famille, il résigna entre les mains du collateur l'autel de Saint-Jacques dans la même église (RN 51, p. 9). Il fut en outre, de 1455 à 1462, curé (non-résidant) d'Ependes, et sacristain à Saint-Nicolas. Jean Bonvisin fut, à deux reprises, en 1454, aumônier des troupes fribourgeoises envoyées au duc de Savoie (Comptes 103 b et 105; Missival I, f. 562) et de nouveau, en 1460, aumônier militaire lors de la campagne de Thurgovie (Compte 116).

³ Les Mayor, alias de Lutry.

⁴ D'une toute autre écriture a été ajoutée ici en marge cette annotation : « Item Altare Montis Oliveti per Equitem et Scultetum Petrum Falconis

Altare sancti Sepulchri.

Item visitarunt altare sancti Sepulchri, consecratum, per dictos les Bugniet quondam Burgenses Friburgi fondatum et de 21 libris parve monete pro certis missis ibidem celebrandis dotatum, cuius est altarista dominus Guillelmus Bugniet ¹.

Altare sancti Georgii.

Item visitarunt altare Beati Georgii, consecratum, per dictos le Quintal ² fondatum et de novem libris parve monete, 30 cupis frumenti et avene, sexdecim (f. 103) caponibus, quadraginta ovis et quinque pullis pro certis missis ibidem celebrandis dotatum, cuius est capellanus seu rector dominus Johannes Raison ³, canonice institutus; omnia enim in ipso altari competenter stare et esse comperierunt.

Altare sancti Silvestri.

Item visitarunt altare Beati Silvestri, consecratum et de quindecim libris predicte monete et quadam domo pro certis missis dotatum, cuius est patronus curatus dicti loci, altarista vero dominus Petrus Sartoris⁴,

noviter fundatum ». Il s'agit de la première chapelle créée par le recul du mur extérieur et l'incorporation des contreforts. C'était le premier des autels latéraux qui ne fut plus disposé au bas de la fenêtre, désormais reculée d'environ deux mètres et demi, mais adossé à la paroi gauche du nouvel espace obtenu et parallèlement par conséquent à l'autel de Saint-Jacques, qui se trouvait à côté, à l'extrémité de la nef latérale sud, ou de celui de Saint-Martin, au haut de la nef centrale. L'autorisation de construire cet autel ayant été accordée à Falck le 11 avril 1515 (RM 32, f. 91v et GS 682, nº 1) notre adjonction marginale, qui taxe cette érection de récente, doit donc se placer dans la première moitié du XVIe siècle.

¹ Guillaume Bugniet, fils de Pierre, se rencontre, comme prêtre, à Fribourg, dès 1444. Il était chapelain à Saint-Nicolas, où il desservait, au moins depuis 1447, l'autel du Saint-Sépulcre, dont il était, de par sa famille, en même temps le collateur (RN 295, f. 411). Il le résigna, en 1457 au plus tard, en faveur de Jean Gruyère (RN 56, p. 229). Lorsque l'avoyer Gambach fit, en 1453, sa fameuse fondation de la messe de Prime, il spécifia — et la condition fut acceptée par le gouvernement — que ce serait Guillaume Bugniet qui, sa vie durant, célébrerait cette messe (GS 32, Donations de Saint-Nicolas 104 et 105). Ce dernier devint ensuite, en 1462, recteur de l'église de Notre-Dame, poste qu'il occupa jusqu'en 1486, après quoi, jusqu'en 1495, il figure parmi les chapelains auxquels l'Hôpital versait un traitement trimestriel. Il apparaît en outre, vers la fin de sa vie, avec le titre de doyen.

² Nom complètement inconnu chez nous: le scribe aura mal lu son modèle. Il s'agit peut-être de la famille Centlivre (cent livres = quintal).

³ Cf. ci-dessus, p. 35, note 1.
 ⁴ Le curé de Fribourg était alors Guillaume Huser; quant à Pierre Sartoris (forme latinisée de Schnider; le manuscrit de Berne a estropié le mot: il a écrit quelque chose comme Sytoris), qui allait le devenir à son tour en

39

non institutus, quodquidem altare est sufficienter munitum omnibus necessariis suis 1.

Altare sancti Ylarii.

Item visitarunt altare sancti Ylarii, consecratum, per fabros sive marescallos Friburgi fundatum, et de duodecim libris parve monete pro certis missis ibidem celebrandis dotatum, cuius est rector dominus Johannes Basseti² a duobus annis citra, qui de eodem non est institutus; ipsum enim sufficienter comperierunt ornatum necessariis suis.

Altare sancti Anthonii.

Item visitarunt altare Beati Anthonii, consecratum et per Jacobum Cudreffin fondatum ac de decem libris parve monete pro certis missis dotatum, cuius est rector dominus Jacobus Trompeta 3, de eodem cano-

1457 et le demeurer jusqu'à sa mort (1494), il jouissait de l'autel du Saint-Silvestre, au moins depuis 1452, date à laquelle Ulric Bise, prêtre de Bienne qui devait être sur le point de quitter Fribourg, venait de renoncer, entre les mains du curé Huser, à l'autel de Notre-Dame de Bulle à Saint-Nicolas, donnant à Pierre Schnider, «desservant de l'autel de Saint-Silvestre» quittance de toutes ses prétentions sur cette chapelle et lui remettant l'acte par lequel la curie épiscopale de Lausanne la lui avait accordée ou du moins promise (RN 50, f. 249v). Lorsque Schnider devint curé de ville (et, par le fait même, collateur de l'autel de Saint-Silvestre), de Fribourg, on fit savoir à Bise que s'il n'avait pas réussi à avoir cet autel du temps du curé Huser, il aurait peut-être des chances de l'obtenir de son successeur (Missival I, f. 691). Il ne semble pas avoir eu cependant plus de succès que précédemment, car, au moins depuis 1458, c'est un prêtre allemand, de l'Ordre de Saint-Jean, Jean Stalder, qui dessert l'autel du Saint-Silvestre.

¹ Ici, en marge, de la même écriture que ci-dessus pour l'autel du Mont-des-Oliviers, on a ajouté: « Item altare S. Anne noviter fundatum ».
² Jean Basset, fils de Pierre, bourgeois de notre ville, est attesté à Fribourg, comme prêtre, de 1423 jusqu'à sa mort. Il était chapelain à Saint-Nicolas, mais la visite de 1453 est seule à nous dire qu'il desservait, « depuis deux ans », l'autel de Saint-Hilaire. Il fut en outre, de 1445 à 1448, curé d'Ependes - curé non-résidant, car il figure en même temps parmi les chapelains payés par l'Hôpital; en 1447, il porte le titre de sous-vicaire à Saint-Nicolas (RN 295, f. 400), et le recensement de 1448 nous apprend qu'il habitait au quartier du Bourg, avec sa mère. Il avait été, pendant plusieurs années, procureur du couvent de la Maigrauge. Il fut aumônier des troupes fribourgeoises lors de la campagne de Bresse (Freib. Geschichtsbl.

VIII, p. 25). Il mourut le 10 juillet 1455 (RN 67, f. 282).

³ Jacques Trompeta, de la famille dont le nom existe encore sous la forme germanisée de Horner, était fils de Pierre Trompeta, alias Fisci, tisserand. En février 1450, l'autel de Saint-Antoine étant vacant, Jacques Cudrefin, qui en avait la collature (la visite de 1453 en fait à tort le fondateur) présenta pour le repourvoir à G. de Saluces, évêque de Lausnne, « Jacobum Tibicine » de Fribourg, acolyte (RN 88, II Pars, f. 13°; cf. RN 50, f.188) proposition qui dut être agréée, car depuis 1450 – et dès l'année suivante

nice institutus. Caret missali, jam pridem in alia visitatione nuper per dominum Episcopum 1 ... facta ordinato fieri; propterea iniungitur quod infra biennium fiat novum missale; ipsum enim altare sufficienter existit munitum.

Altare sancti Laurentii.

Item visitarunt altare beati Laurentii, consecratum et per quondam Johannem Visi² de Friburgo fondatum et de 22 libris parve monete et medietate cuiusdam domus pro certis missis ibidem celebrandis dotatum, cuius est rector sive altarista ab octo annis citra vel circa dominus Jacobus Foilliex³, qui de eodem non est institutus; omnia in ipso competenter stare comperta fuerunt.

Altare beate Marie Virginis.

Item visitarunt altare Beate Marie Virginis, situm prope cancellum 4

avec le titre de prêtre - on trouve sans interruption Jacques Trompeta à Fribourg, parmi les chapelains de Saint-Nicolas, dont il fut, pendant une quarantaine d'années, le procureur. Comme d'habitude, les textes ne disent qu'exceptionnellement le nom de l'autel qu'il desservait: du moins jusqu'à la fin de 1445, c'était celui de Saint-Antoine; en 1468, par contre, on le dit recteur de celui de Saint-Josse (RN 60, p. 209 et RN 40, f. 171v). En même temps, il fut successivement curé (non-résidant) de Courtion, au moins de 1454 à 1478, puis de Marly, au moins depuis 1480; en 1482, il fait présenter au pape une requête dans laquelle il reconnaît avoir payé quelque chose, donc avoir procédé avec simonie, en échangeant un bénéfice moins important contre celui de Marly; il prie le Souverain Pontife de lui pardonner et de l'autoriser à conserver sa chapellenie, ce qui lui fut accordé en date du 11 juillet 1482 (Wirz, Regesten zur Schweizergesch. aus den päpstl. Archiven IV, n° 557). Il résigna, en 1491, la cure de Marly en faveur du clergé de Saint-Nicolas, qui réussit à se la faire incorporer par le pape au début de 1493. Enfin, le 13 juillet 1496, tout en restant chapelain de Saint-Nicolas – c'est dit expressément – il fut nommé recteur de Notre-Dame (RN 14, f. 5) et le demeura vraisemblablement jusque peu avant sa mort. Il fit son testament, léguant tous ses biens à l'abbaye d'Hauterive, le 7 septembre 1503 (RN 101, p. 196 et Hauterive, 1^{er} suppl. 248) et dut mourir peu après, car, après 1503, il n'est plus question de lui.

¹ Le scribe, qui ignorait le nom de cet évêque, a laissé ici un espace en blanc. Nous ne savons quelle est la visite récente (« nuper », mot important que M. Meyer a omis dans sa transcription) à laquelle il est fait allusion. Lors de celle de 1417, faute de temps, l'examen des autels n'avait pu avoir lieu à Saint-Nicolas: le soin en avait été laissé au curé, qui devait envoyer son rapport à ce sujet avant la Pentecôte. Puisqu'il est ici question d'une visite faite par un évêque, et en outre récente, il semble qu'il faille songer

à une date plus rapprochée de 1453.

² Cf. AF, 1942, p. 85.

³ Jacques Folliet (ou Folliot, Fulliot), bourgeois de Fribourg, attesté comme chapelain de Saint-Nicolas et procureur du clergé de cette église depuis 1443 jusqu'à sa mort, en 1461 ou 1462 (Kilchmeyer 1 a, f. 37 et 38). ⁴ Cancellus, soit, primitivement, la cloison qui séparait le chœur d'avec a parte qua dicitur euvangelium, consecratum et per confratres confratrie (f. 103v) predicte sancti Martini fondatum ¹ et de certis redditibus pro missa cothidiana de beata Maria Virgine cum nota ² dotatum, cuius sunt patroni confratres predicti, altarista vero dominus Uldricus Cultier ³, qui non est institutus; ipsum enim altare sufficienter existit ornatum.

Altare sancti Joannis euvangeliste.

Item visitarunt altare Beati Johannis Euvangeliste, per Henslinum Bonvisin quondam burgensem Friburgi fondatum et de sexdecim libris parve monete et quinque caponibus pro certis missis qualibet ebdomada celebrandis dotatum, cuius sunt patroni hospitale beate Marie Friburgi et magister confratrie sancti Spiritus, altarista vero dominus Petrus Theobaldi 4, qui non est institutus; omnia enim in ipso competenter stare et esse comperierunt.

la nef, a fini par désigner le chœur de l'église. C'est le sens qu'a toujours ce mot dans la visite de 1453, ou l'on rencontre souvent des phrases telles que celles-ci: «iene, sive clausura inter cancellum et navem ecclesie »; les murs du cancellus doivent être reblanchis; autour de l'autel principale-lement, le cancellus doit être pavé ou exhaussé; il est parlé de la niche pour conserver le S. Sacrement qui se trouvait dans le cancellus, du toit de ce dernier, de sa voûte, de ses ogives, etc.; cf. Mgr Besson, L'Eglise et l'imprimerie, t. I, p. 15, note 2. L'auteur du recès, après avoir terminé l'énumération des autels de la nef latérale sud, veut, en commençant à parler de ceux de l'autre nef, souligner qu'il a changé de côté et situe ce premier autel en précisant qu'il se trouve près du chœur, du côté évangile, donc, en d'autres termes, au sommet de la nef latérale gauche.

¹ Áffirmation qui est inexacte. En 1452, Ulric Bise, en renonçant à la chapelle de Notre-Dame de Bulle à Saint-Nicolas, (cf. p. 38 nº 4) avait émis le désir que cet autel fût incorporé à la confrérie de Saint-Martin, les revenus de cette dernière étant insuffisants; mais, à cette date, l'autel existait

depuis au moins un siècle.

² C'est-à-dire une messe chantée.

³ Ulric Curty (on écrivait alors toujours Curtie, ou Curtye ou même Curtier) est mentionné très souvent à Fribourg à partir de 1451. Il était chapelain à Saint-Nicolas et fut, pendant 40 ans, procureur du clergé de l'église paroissiale. S'il desservait, en 1453, ainsi que nous l'apprend la visite, l'autel de la Vierge, 20 ans plus tard les comptes de l'Hôpital lui attribuent celui de Saint-Martin (et exceptionnellement, à deux reprises, en 1478 et 1481, celui de Sainte-Catherine, qui se trouvait à Notre-Dame) et c'est comme chapelain de Saint-Martin encore qu'il fait, le 20 février 1498, son testament (RN 107, p. 85; cf. RN 128, f. 112). Il mourut en cette même année 1498 (Comptes de la confr. du Saint-Esprit 5, f. 9v et Kilchmeyer 8, p. 217). Contrairement à d'autres, il ne s'est jamais fait attribuer de cure, mais s'est contenté de son bénéfice de chapelain.

⁴ Si c'est par centaines que sont conservées les attestations se rapportant à la plupart des chapelains de Saint-Nicolas signalés dans la visite de 1453, celles relatives à Pierre Thiébaud sont par contre assez rares. On trouve un « dominus Thiebaut » dans les Comptes de l'Hôpital (traitement trimestriel des chapelains) à la Pentecôte 1420. On rencontre, avec le titre de curé

Altare beati Stephani.

Item visitarunt altare Beati Stephani, consecratum, per Johannem Maigre fondatum ¹ et de sexdecim libris parve monete pro certis missis qualibet ebdomada celebrandis dotatum, cuius est rector dominus Willelmus Huser ², curatus dicti loci, qui non est institutus; ipsum est sufficienter ornatum.

Altare beati Petri.

Item visitarunt altare Beati Petri, consecratum, per Johannem Avrif et Guillelmum de Praz Roman quondam burgensem Friburgi fondatum et de quatuordecim libris, decem solidis parve monete, duobus caponibus et duobus pullis pro certis missis qualibet ebdomada ibidem celebrandis dotatum, cuius est rector dominus Petrus Yordele³, qui non est institutus.

de Trelex (près de Nyon) un Pierre Thiebaux (vel Thiebauz) dans le compte de l'admodiation de la cure de Saint-Nicolas conservé aux archives capitulaires, p. 34 (dépenses de 1434-35) et p. 35 (1435-36); il y porte le titre de « maitre dou chant ». Pierre Thiebaud figure de nouveau, le 27 mars 1453, dans une énumération des chapelains de Saint-Nicolas (GS 31 et Donations de Saint-Nicolas nº 103); pendant toute cette même année, il apparaît dans les Comptes de l'Hôpital, et il est donc signalé, en septembre 1453, comme desservant le l'autel de Saint-Jean. Il mourut peu après, car, en février 1454, il est parlé de l'exécuteur testamentaire de « D. Petrus Thiebaud, presbiter de proximo in Friburgo deffunctus » (RN 51, p. 3).

¹ Le ler octobre 1440, Jean Aigre avait cédé à Guillaume Huser la chapelle ou autel de Saint-Etienne à Saint-Nicolas (RN 295, f. 315). C'est vraisemblablement cette mention qui aura fait dire à l'auteur de la visite de 1453 que l'autel avait été fondé par Jean Maigre. Bien plus tard, la visite de 1776 dira que, d'après les Constitutions capitulaires du prévôt Schneuwly (où l'on cherche en vain cette indication), l'autel de Saint-Etienne avait été fondé en 1413 par Jean Muset ou Maigre ou Muret, affirmation qui semble

être une nouvelle déformation de celle du texte de 1440.

² Guillaume Huser est attesté comme chapelain à Saint-Nicolas dès 1422. En 1425, lors de la première absence du curé Studer, il fut l'un des administrateurs de la paroisse. Il fut reçu bourgeois de Fribourg le 25 novembre 1428 (GLB pch., p. 47). Le 1^{er} octobre 1440, il obtint à vie l'autel de Saint-Etienne à Saint-Nicolas (RN 295, f. 315). En 1442, une messe quotidienne ayant été fondée pour les âmes du purgatoire à l'autel de Saint-Michel à Notre-Dame, c'est à Guillaume Huser que fut attribuée cette chapellenie (Arch. Hôpit., II, 203). L'année suivante, il ajouta à ces divers bénéfices celui de la cure de Guin, mais tout en conservant son autel à Saint-Nicolas, église dont il devint le curé en octobre 1451; il l'est resté jusqu'à sa mort, en mars 1457.

³ Pierre Jordil est mentionné comme chapelain de Saint-Nicolas régulièrement de 1452 jusqu'à 1478. Le 1^{er} novembre 1455, les Maréchaux le choisissent comme aumônier (Man. des Maréchaux, f. 11^v). Il fait son testament le 31 janvier 1478 (RN 95, f. 18^v); mais il ne mourut qu'en 1484

(KM 5, p. 4 et 10).

Altare trium Regum.

Item visitarunt altare trium Regum, consecratum et per Johannem Braczat et Johannem Marchant de Albona ¹ fondatum, ac de decem libris predicte parve monete pro certis missis ibidem celebrandis dotatum, cuius est rector dominus Petrus Pharo ², qui non est institutus.

Altare sancti Jodoci.

Item visitarunt altare Beati Jodoci, consecratum et per dictos quondam Onguez ³ de Friburgo fondatum et de duodecim libris parve monete (f. 104) pro certis missis qualibet ebdomada celebrandis dotatum, cuius est rector dominus Johannes de Soucens ⁴, curatus de Barbariche, qui non est institutus; ipsum enim altare sufficienter comperierunt stare et esse munitum omnibus necessariis suis, excepto missali, quod non est ad usum lausanensem, tamen pulchrum existit.

¹ Jean Marchand d'Aubonne est attesté dès 1414; de Jean Brassa ou Bracza, il est fait mention en 1423.

² Pierre Farod est signalé, le 27 mars 1453 (GS 31 et Donations de Saint-Nicolas 103) comme chapelain de Saint-Nicolas, puis, dès l'année suivante, très régulièrement, comme membre du clergé de Notre-Dame. A partir de 1494-95, il porte le titre de *cantor*. Il fait son testament le 4 juin 1503 (RN 80, p. 257), et mourut sans doute peu après, car, le 12 octobre de la même année, son héritier donne décharge à l'exécuteur testamentaire (Varia de Saint-Nicolas 120).

³ Il est encore fait allusion aux droits des Oguez en 1468 (RN 40, P. II, f. 171^v). L'auteur de cette famille semble être Jean Folli, alias Oguey, apothicaire d'Asti. Une de ses filles avait épousé Jean Marchand d'Aubonne (communication de M. P. de Zurich).

⁴ Jean de Soucens — écrit quelquefois Soucin, ce qui est caractéristique pour la prononciation d'alors — fils d'Aymonet, notaire, figure, au chapitre du traitement des chapelains, dans les Comptes de l'Hôpital, à partir du 2º semestre de 1440. Il était chapelain à Saint-Nicolas. Le 23 septembre 1443, il accepte la desservance d'un autel à Notre-Dame (RN 295, f. 360°; Arch. Hôpit. II, 811). A partir de 1446, et du moins jusqu'en 1463, il porte en outre le titre de curé de Barberêche. Lors de la visite de 1453, à leur passage dans cette paroisse — c'était le 28 août — les délégués constatent que Jean de Soucens, curé de l'endroit, y réside, ce qui semble contredire le texte du 27 mars de la même année (cité ci-dessus, à la note 2), qui le dit chapelain de Saint-Nicolas, et l'affirmation même de nos visiteurs, qui, une semaine après leur passage à Barberêche, notent, le 4 septembre, comme on le voit, que Jean Soucens dessert l'autel de Saint-Josse à Saint-Nicolas. Il est cependant possible que, durant un certain nombre d'années, il se soit fait remplacer à Fribourg, car, dans les Comptes de l'Hôpital, il n'est plus question de lui depuis le milieu de 1449 jusqu'au milieu de 1459, on le trouve avec la mention de chapelain de Notre-Dame, et enfin, de 1476 à 1483, comme desservant de la chapelle du Saint-Voult (Comptes de l'Hôpital et de la Confrérie du Saint-Esprit). On ignore la date de son décès; on sait seulement qu'il est mort avant 1490.

Altare sancte Trinitatis.

Item visitarunt altare sancte Trinitatis, consecratum et per magnam confratriam Friburgi fondatum ac de sexdecim libris dicte monete Friburgi pro certis missis ibidem celebrandis dotatum, cuius est rector dominus Nicodus Curtinaulx 1, qui non est institutus.

Altare sancti Andree.

Item visitarunt altare S. Andree, consecratum et per Nicodum des Granges, quondam burgensem Friburgi fondatum et de 22 libris predicte monete, quadraginta cupis frumenti et avene pro certis missis ibidem celebrandis dotatum, cuius est rector dominus Johannes Chynot², qui non est institutus.

Altare Conceptionis beate Marie.

Item visitarunt altare conceptionis Beate Marie Virginis per ipsius confratres fondatum et de certis censibus et redditibus pro missa cothidiana ibidem celebranda dotatum, cuius est rector dominus Johannes Verguenet, alias Dohore 3, qui non est institutus.

comme membre du clergé de Saint-Nicolas, dont il fut, lui aussi, longtemps le procurator. Dans la liste du 27 mars 1453 déjà signalée ci-dessus, il porte le titre de subvicarius à Saint-Nicolas. La visite de la même année n'est pas la seule à lui attribuer l'autel de Nicod des Granges ou de Saint-André: en retrouve la même affirmation plus d'une fois au cours des deux années suivantes. Il fit son testament le 5 octobre 1458 (RN 5632, p. 54), mais il vécut encore pendant plus d'une année, car ce n'est que le 18 juin 1460 que, à la suite de sa mort, un nouveau desservant est désigné pour l'autel dont il avait la charge (RN 54, p. 248).

³ La visite de 1453 est seule à nous parler de ce chapelain; aucun autre texte, à notre connaissance, ne signale un membre du clergé de Saint-Nicolas ayant porté le nom de Verguenet ou celui de Dohore. On peut se demander s'il n'y a pas eu erreur de la part de notre scribe.

¹ Nicod Curtiman — dont le nom a été estropié par notre scribe — fut, au moins depuis 1443, pendant un demi-siècle, chapelain à Saint-Nicolas, et, avec des interruptions, procureur du clergé de cette église, ce qui explique, comme pour d'autres qui furent revêtus de la même charge, pourquoi il est fait si souvent mention de lui, spécialement dans les actes notariés. Si, en 1453, il desservait l'autel de la Sainte-Trinité, de 1463 à 1471, il fut chargé de la messe de Prime; enfin, dans les Comptes de l'Hôpital, domp Curtiman figure de 1486 jusqu'à la fin de 1493, avec, aux trois derniers semestres, cette précision, qu'il est chargé de l'autel Saint-Jean ou Bonvisin. Son testament est du 23 décembre 1493 (RN 86, f. 3) et il mourut vraisemblablement à la fin du même mois ou tout au début de l'année 1494, car il n'est plus question de lui dans la suite. Curtiman n'était vraisemblablement que le remplaçant, à l'autel du Saint-Esprit, du desservant attitré, car cet autel avait été attribué, le 3 août de l'année précédente, à Pierre Bosset, avec autorisation pour ce dernier, de se faire remplacer. (Cf. AF, 1931, p. 261.) L'autel du Saint-Esprit fut, en 1477, enlevé à Pierre Bosset, parce qu'il était tombé malade (RM 5, p. 211).

² Jean Chinot (on trouve aussi Chenot) est mentionné à partir de 1419,

2. LA LISTE DE 1552

Il faut attendre un siècle avant de rencontrer une nouvelle énumération des autels de Saint-Nicolas: c'est une liste qui a été dressée dans le but de rappeler à qui appartenaient les autels de la Collégiale et qui en avait par conséquent la collature, c'està-dire à qui revenait la nomination du chapelain. Ou bien cette chapelle relevait de la famille du fondateur ou de celle qui en était l'héritière. Notre auteur se contente, en pareil cas, d'écrire: dem Stiffter, sans prendre la peine d'indiquer le nom de ce dernier. Ou bien cet autel était la propriété d'une corporation, et c'est la préoccupation de bien préciser les prérogatives de chacune d'elles qui a donné naissance à cette liste. Elle fut approuvée, le 30 novembre 1552, par le Petit-Conseil et les Deux-Cents.

Comparée à celle de la visite de 1453, elle omet un autel: celui de Saint-Pierre, sans doute parce qu'il n'avait plus de revenus, mais elle en introduit par contre deux nouveaux: celui de Saint-Michel et celui du Mont-des-Oliviers, c'est-à-dire les deux autels qui ont été, après coup, ajoutés en marge dans le compte-rendu de la visite de 1453.

Ußteillung der altaren 1552.

Der Fron alltar², der geselschafft zum gerwern³. Primmeß, dem jeger oder minen H. Rath unnd Sechszig unnd Burgern die es in iren costen versechen sollen.

Sannt Martis altar, dem wildenman. Der bruderschafft S. Martins meß, den wulwäbern 4.

S. Jacobs, alltar den Schuchmachern.

Olbergs altar, den stifftern.

S. Jorgen alltar, den stifftern.

¹ G[eistliche] S[achen] 229.

² Le maître-autel, où se célébrait la messe de Prime. ³ L'abbaye des Tanneurs.

⁴ Nous verrons plus bas, notamment dans la liste de 1599, qu'une double fondation était attachée à l'autel de Saint-Martin: celles des tisserands de laine ou de drap (Wulwäber) et celle des tanneurs du Sauvage. Ces précisions expliquent le texte de la liste de 1552, laconique et condensé au point d'être incompréhensible.

Der alltar zum heilligen grab genant bugnietsaltar, den stifftern. Sannt Michels alltar, den Tuchbreittern¹, der stifftern on schaden. Sant Silvesters alltar, den krämern².

Sannt Elois altar, den Schmieden.

- S. Anthonis altar, den metzgern 3.
- S. Lorentz alltar, dem stiffter.
- S. Barbaralltar, der priesterschafft von wegen irer bruderschafft.
- S. Sebastians alltar, den büchsen und armbrost schützen 4.
- S. Spiritus alltar, den Schnydern 5.
- S. Josten alltar, den zimmerlütten.

Der heilligen dryen kungen alltar, dem Stiffter.

- S. Steffans alltar, dem stiffter.
- S. Johanis alltar, dem stiffter.

Unnser frouwen alltar, den pfistern.

bestettiget ultimo novembris 1552 von Rath und burgern.

3. RENSEIGNEMENTS CONTENUS DANS LES CONSTITUTIONS CAPITULAIRES DU PRÉVOT SCHNEUWLY

Rédigeant, une trentaine d'années après la liste de 1552 qu'on vient de lire, le gros volume des Constitutions du Chapître de Saint-Nicolas ⁶, le prévôt Schneuwly a été amené à y parler, à plusieurs

¹ Les apprêteurs de drap. Sur cet autel de Saint-Michel, cf. ci-dessous, p. 47, n. 2.

² Par acte du 14 avril 1460, le conseil, avec le consentement du curé, Pierre Schnyder, céda l'autel de Saint-Sylvestre à l'abbaye des Merciers (A.E.F., Abbaye des Marchands, t. II, p. 12). D'autre part — texte qu il est difficile de concilier avec le précédent — le 12 août 1496, le curé de Fribourg, Nicolas Bugniet, du consentement de Messeigneurs, abandonna aux Merciers la collature de l'autel de Saint-Sylvestre, à condition que le chapelain qui serait nommé l'aiderait pour la prédication ainsi que pour l'administration des sacrements. (RM 14, vendredi après la saint Laurent).

³ C'est en 1503 que Guillaume de Gruyères vendit aux Bouchers le

droit de patronat sur l'autel de Saint-Antoine (RN 101, f. 195v).

⁴ Les Arbalétriers. C'est en 1493 que cet autel avait passé à la confrérie de Saint-Sébastien (RM 10, f. 106v), mais le Conseil y avait mis cette condition: les saints André et Claude, en l'honneur desquels il avait été fondé,

seraient maintenus, quitte à ce qu'on leur adjoigne saint Sébastien.

⁵ La visite de 1453 l'appelle l'autel de la Sainte-Trinité. On le trouve désigné tantôt sous cette première dénomination, tantôt sous la seconde;

la visite de 1776 les lui donne toutes les deux.

⁶ Conservées en deux exemplaires aux archives capitulaires: l'un des volumes est une transcription récente; l'autre est de l'époque du prévôt Schneuwly, qui a, de sa main, ajouté en marge quelques annotations.

reprises, des autels de la collégiale, dans le but principalement d'énumérer les fondations qui y étaient attachées, les revenus qu'elles produisaient et par conséquent les charges qui incombaient aux prêtres qui en avaient la desservance, et pour fixer enfin la manière dont il fallait répartir ces autels entre les divers chanoines. Voici, traduits en français — car ces Constitutions sont rédigées en latin — et abstraction faite des précisions d'ordre pécunier qui n'ont plus guère d'intérêt pour nous, les renseignements que fournissent, au sujet de ces autels, les différents chapitres ¹ de ces Constitutions où il en est parlé:

Maître-autel, avec messe quotidienne principale de Prime, fondée en 1453 par l'avoyer Gambach; les honoraires sont fournis aujourd'hui par le gouvernement et par Christophe Reyff;

l'autel de Saint-Martin, avec deux fondations: l'une, du 10 septembre 1356, due à la confrérie de Saint-Martin, qui réunit les membres du Chapitre de Saint-Nicolas et du clergé de Notre-Dame; l'autre, de l'abbaye des Tisserands;

l'autel de Saint-Jacques, qui n'a presque plus de revenus; ceux qui subsistent sont versés par l'abbaye des Cordonniers;

l'autel du Mont-des-Oliviers; collateurs: les de Praroman; Christophe de Praroman en a augmenté les fonds;

l'autel de Saint-Georges, échu, par héritage, à Pierre de Faucigny (qui y a fondé une messe qui se dit encore chaque semaine) puis à la famille Zimmermann;

¹ Voici les principaux passages de ces Constitutions où il est question des autels de Saint-Nicolas: Livre I, Tit. I, cap. 11 (art. 20-24); L. II, Tit. I, cap. 10, 11, 12, 16 (art. 2-3), 32 et 33 (art. 6-9).
² « Familia Perretetorum », dit le texte latin. La chronique Rudella

^{2 «} Familia Perretetorum », dit le texte latin. La chronique Rudella nous apprend que Guillaume Perrottet, mort en 1448, était enterré à Saint-Nicolas, sous la tour, là où ses ancêtres possédaient, avant la construction de l'église, une pièce de terre avec un jardin, en échange desquels leur avait été donné ce lieu de sépulture, et, au-dessus (oben aber daruff) une chapelle et un autel. La chronique n'indique pas le nom de cet autel, mais il était conforme aux usages de cette époque qu'il eût été dédié à saint Michel, ainsi qu'on le faisait alors dans les autels érigés notamment dans la tour d'une église. La chronique ajoute que lorsque l'orgue eut été installé dans cette chapelle (nous savons que ce fut en 1462), au lieu de cet autel, on donna à cette famille, dans l'église de Saint-Nicolas, celui de Saint-Michel, que Nicod Perrottet construisit et acheva de doter. La visite de 1776 nous apprend que ce fut Mgr Benoît de Montferand qui le consacra, en 1487. Il porte dans nos listes, tantôt le nom de saint Michel, tantôt celui de sainte Anne, ou bien l'un et l'autre, auxquels finit par s'ajouter celui de sainte Marie-Madeleine.

l'autel du Saint-Sépulcre, fondé par la famille Bugniet, et donné ensuite aux familles d'Affry et Reydet;

l'autel de Saint-Michel, fondé par la famille Perrotet ² et qui a passé ensuite à la famille Lanther;

l'autel de Saint-Sylvestre, appartenant à l'abbaye des Merciers;

l'autel de Saint-Eloi, à celle des Maréchaux;

l'autel de Saint-Antoine, à celle des Bouchers;

l'autel de Saint-Laurent, qui semble avoir été doté avec les biens de Pérolles (Pigritz); puis, ces propriétés ayant été vendues, il est revenu à la famille Reynold;

l'autel de Sainte-Barbe, édifié, semble-t-il, par la confrérie du même nom, sans qu'on sache s'il a été l'objet d'une fondation; il est aujourd'hui sans ressources;

l'autel de Saint-Sébastien — jadis de Saint-André — devenu celui de Saint-Sébastien à la suite d'une nouvelle fondation;

l'autel du Saint-Esprit, appartenant à la Grande confrérie du même nom 1;

l'autel des Trois Rois, dévolu actuellement, après avoir eu beaucoup de collateurs ², à Georges de Diesbach; les ancêtres de celui-ci en ont amélioré la dotation;

l'autel de Saint-Josse; collateurs: la famille de Cléry³; double fondation semble-t-il: l'une de la confrérie de Saint-Josse ou d'un particulier, avec messe matinale quotidienne, qui est maintenue, bien que les revenus soient aujourd'hui presque nuls, parce qu'il ne conviendrait pas de la supprimer; l'autre, incertaine, remontant à un certain Lambach, Bernois réfugié à Fribourg, lors de la Réforme; aussi voulons-nous que cette messe porte son nom;

l'autel de Saint-Pierre, jadis riche, avec, comme collateurs, quelques membres de la famille de Praroman 4, ainsi que les familles de Cléry et d'Affry; aujourd'hui, cet autel n'a plus de revenus;

l'autel de Saint-Etienne; collateurs: jadis, la famille Muriset ⁵; aujourd'hui, Guillaume Krumenstoll et Curty;

l'autel de Saint-Jean l'Evangéliste; collateurs 6: les Bucher ou Müllibach;

¹ L I, T I, cap. 11, art. 23, Schneuwly cite l'autel du Saint-Esprit comme étant, avec celui de Saint-Martin, un autel à double fondation.

² Schneuwly avait écrit au sujet de cet autel: «liberalitate auctum Nobilis D. Georgii Diesbach, huius altaris post multos alios unici cum familia sua patroni». (L II, T I, cap. 12, art. 15). Werro a biffé dans l'ancien exemplaire des Constitutions (c'est celui que nous citons toujours) les mots multos alios et il a écrit à la place: « Zum Graben, Werli familiæ ».

³ Schneuwly écrit: Cleury.

⁴ Auxquels il avait passé avant 1469 (RN 80, p. 238; cf. RM 51, p. 191). ⁵ L'autel appartenait déjà aux Muriset en 1524 (Cf. RM 41, 1^{er} février). ⁶ Werro corrige, ou plutôt complète, en ajoutant que le droit de patro-

l'autel de la Sainte-Vierge, fondé par Jacques Helbling ¹, trésorier et maître de fabrique, mais dont la famille est aujourd'hui ruinée. On chante chaque jour à cet autel la messe dite de la Vierge ²; les revenus en sont versés par le capitaine Simon Glasson, acquéreur de la maison Helbling ³.

4. LA LISTE DE 1599

Il existe dans la collection des Affaires ecclésiastiques ⁴, datée de la fin du XVI^e siècle, exactement de 1599, soit donc de quelques années après les Constitutions du prévôt Schneuwly, une liste des autels de Saint-Nicolas, portant au verso cette mention: « Ordnung unnd abtheillung der Künigrychen. Wie sie uff der H. Dryer Künigen tag unnder die gselschafften unnd geschlechter sollend von siben zu siben Jahren umbgan unnd abgetheilt werden ».

On sait l'importance qu'avait jadis à Fribourg la fête des Rois. Elle était l'occasion de manifestations mi-religieuses et mi-profanes dont le retour, était, chaque année, attendu avec impatience par la population. Plusieurs mois à l'avance, en séance capitulaire, on choisissait les chanoines qui auraient à remplir les fonctions de rois le 6 janvier suivant. L'honneur n'était aucunement envié,

nat de cet autel avait appartenu d'abord aux Lumbach (le Bernois Lambach dont il est question ci-dessus, au sujet de l'autel de Saint-Josse).

¹ Affirmation inexacte: c'est en 1519 que Jacques Helbling reçut, du clergé de Saint-Nicolas et de celui de Notre-Dame, le droit de patronat de l'autel de Notre-Dame à la Collégiale (RM 37, f. 30 et 35^v). Cet autel avait été reconstruit quelques années auparavant, en 1508 (RM 25, f. 53^v).

² La 1^{re} Collection des Lois (f. 125^v) parle déjà, en 1436, de la cloche qui annonçait, tous les jours, la messe chantée de « Notre-Dame de Buloz ». On l'a appelée encore longtemps la « messe des clochettes ».

³ On pourrait rapprocher des Constitutions capitulaires le Ceremoniale de Saint-Nicolas, volume manuscrit, conservé aux archives du Chapitre. Nous inclinons à y voir l'œuvre du prévôt Schneuwly. Il est écrit du moins de la même main à laquelle nous devons l'ancienne édition des Constitutions. C'est dire qu'il remonte également à la fin environ du XVIe siècle. Or, énumérant (p. 84, § 4) les autels de la Collégiale auxquels se célèbrent, certains jours, des messes privées ou des messes votives, il donne la liste des autels suivante: Saint-Martin; Saint-Jacques; le Mont-des-Oliviers; Saint-Georges; le Saint-Sépulcre; Saint-Eloi; Saint-Michel; Saint-Antoine; Saint-Laurent; Sainte-Barbe; Saint-Sébastien; le Saint-Esprit; Saint-Josse; les Trois Rois; Saint-Etienne; Saint-Jean l'Evangéliste et la Sainte-Vierge. C'est, on le voit, à l'exception des autels de Saint-Sylvestre et de Saint-Pierre, qui ont été omis, exactement la liste du prévôt Schneuwly, et presque dans le même ordre.

4 GS 371.

parce qu'il se doublait d'une charge pour le titulaire: chacun des trois rois devait, en effet, offrir un dîner à son «royaume», c'est-à-dire à sa suite. Le prévôt Schneuwly nous dit que l'année où il était roi, un chanoine devait y consacrer intégralement le revenu annuel de son autel. Pour les corporations et les familles aussi, la participation à la fête n'allait pas sans entraîner des frais de costumes et d'équipement, de telle sorte que des contestations étaient toujours possibles. Or, c'est vraisemblablement pour couper court à toute hésitation que notre liste a été établie ¹. Les autels sont énumérés en rouge, en latin; puis, en allemand, en caractères gothiques et à l'encre noire, l'auteur les a fait suivre des noms des abbayes ou des familles qui jouissaient du droit de collature.

Nous reproduisons cette table exactement telle qu'elle se présente dans le manuscrit.

- 1. Altari S. Nicolai summo de fundatione primæ missæ. Der Rath
- 2. Sancti Martini fundationis primæ; die wulmäber
- 3. Sancti Martini fundationis secundae. Die Gerber zum Wilben man
- 4. Sancti Jacobi Schuchmacher
- 5. Montis Oliveti Perromanner
- 6. Sancti Georgii Zimmermanner 2
- 7. Sancti Sepulchri Steinmeger
- 8. Sancti Sylvestri Krämer
- 9. Sancti Michaelis Tuchbreiter
- 10. Sancti Eligii Schmiden
- 11. Sancti Antonii Megger
- 12. Sancti Laurentii Rennauld 3
- 13. Sancti Sebastiani Schüten
- 14. Sancti Spiritus Schnyder
- 15. Sancti Jodoci Zimmerlüt
- 16. SS. Trium Regum Diesbacher

¹ Une préoccupation analogue avait d'ailleurs dicté déjà la liste de 1552, ou y avait du moins été annexée après coup. Au verso se lit, en effet, cette annotation: « Ansechen der dryen Kunngen tags wie die geselschafften den versechen sollen uff 78 », puis d'une autre écriture: « confirmiert 19 Decembris 1578 ». C'est peut être à cause de cette dernière date, ou plus probablement encore parce que, en défalquant 21 − le chiffre du cycle − de 1599, la date que porte la pièce qui nous occupe en ce moment, on obtient 1578, qu'une main récente a ajouté cette date au verso.

de 1599, la date que porte la pièce qui nous occupe en ce moment, on obtient 1578, qu'une main récente a ajouté cette date au verso.

2 C'est-à-dire la famille Zimmermann (et non pas les charpentiers).

3 Cf. RM 99, 18 et 25 janvier et 28 février. Il s'agissait de savoir qui assumerait les obligations incombant à l'autel de Saint-Laurent quant à la fête des Rois. Cf. encore RM 120, au 24 nov. 1580, et RE t. 22, f. 464.

17. Sancti Petri Lynwäber 1

18. Sancti Stephani Rrummenstoll

19. Sancti Ioannis Evangelistæ Bögilli

20. Beatæ Mariæ Virginis Pfister

21. S. Nicolai fundationis parochiae Gerber in ber Duw 2

A côté de la liste, qui occupe la partie gauche de la feuille, l'auteur a tracé au compas, avec soin (et en faisant, là aussi, dans les inscriptions, alterner les caractères rouges et noirs), une grande circonférence. Au centre il a mis cette inscription:

Series Altarium Ecclesiæ S. Nicolai per vices trium Regum disposita

C. Caspar significat Seniorem

M. Melchior

Iuniorem

B. Balthasar

Aethiopum

Repetenda subinde vicenis singulis annis ab initio inchoando ab anno 1599.

Tout autour, comme sur le cadran d'une montre, sont placés les chiffres 1 à 21. Chacun d'eux est à la base d'un rayon, qui renferme les noms de trois autels — qui sont donc énumérés trois fois successivement — et enfin, tout à l'extérieur de la circonférence, dans le dernier des cercles concentriques dont elle se compose, on a placé les initiales des trois mages: C, M et B, qui se suivent, toujours dans le même ordre, tandis que celui des autels qui font vis-à-vis est modifié chaque fois, évidemment afin que le chanoine-desservant de cet autel, l'année où ce sera son tour d'être roi, n'ait pas à remplir toujours le même rôle, mais puisse être alternativement le roi-senior (Gaspard), le roi-junior (Melchior) et enfin le roi nègre (Balthasar).

5. LA LISTE DE LA VISITE CANONIQUE DE 1663

Il faut attendre plus d'un demi-siècle avant de trouver une nouvelle liste des autels de Saint-Nicolas: celle de la visite canonique de la Collégiale entreprise, vers la fin juin 1663, sur l'ordre de la Nonciature, par l'Abbé d'Hauterive, Pierre Buman.

¹ Les tisserands de toile.

² On notera qu'il n'est pas fait mention, dans cette liste, de l'autel de Sainte-Barbe.

La visite des autels eut lieu le 28 juin. Pour chacun d'eux, le recès indique le nom du desservant et du collateur, et il mentionne en outre, lui aussi, à quels autels était attachée la charge d'un « royaume » le jour de l'Epiphanie. Le recès est rédigé en latin 1. Nous le traduisons, en omettant les précisions qui n'ajoutent rien à ce que nous connaissons déjà, ainsi que la mention de certaines charges particulières attachées à tel ou tel autel, quand elle ne présentent pour nous aucun intérêt.

Maître-autel, où se célèbre chaque jour, par le chanoine senior 2 la messe du Saint-Esprit ou de Prime, ainsi que la messe principale (summum sacrum) et en carême la messe de 10 h. (missa decimæ). Le chanoine senior doit à son tour, tous les 7 ans, remplirle rôle de roi, tandis que c'est le curé 3 qui doit s'en charger, à cause [de la seconde fondation] du maître-autel, lorsque c'est le tour de l'abbaye des Tanneurs.

Autel de Saint-Martin; chapelain: le prévôt 4; collateur: l'abbaye des Tisserands; 2 royaumes;

Du côté de l'évangile 5:

- 1. Autel de la Sainte-Vierge; pas de chapelain spécial: les plus jeunes d'entre les chanoines alternativement (successive iuniores canonici) y chantent la messe quotidienne de la Vierge, dont les chants sont exécutés par les choralistes.
- 2. Autel de Saint-Jean; chapelain: le chan. Müller 6; collateur: Mr Fégely [D. Fögeli]; royaume.

⁴ Le prévôt était alors Jacques König.

⁵ L'auteur du recès a oublié de signaler, plus bas, à quel moment il passe du côté de l'épître; la mention devrait se trouver entre le n° 8 et le n° 9.

6 Josse Muller (notre texte écrit toujours Miller). Le latin met un D (dominus) devant le nom de chacun des desservants. Ne pouvant, dans un texte du XVIIe siècle, traduire dominus par Monsieur, et encore moins supprimer tout qualificatif de politesse, nous mettrons *chanoine* là où le latin a écrit *dominus*. Nous introduisons de la sorte dans notre traduction une précision qui ne trouve se pas dans le texte original, mais qui est conforme cependant à la réalité, car tous ces chapelains étaient, de fait, des chanoines, comme on peut s'en convaincre en consultant la liste des membres du Chapitre (Dellion, Dictionnaire des Paroisses, t. VI, p. 317 sq.; ou G. Brasey, Le Chapitre de Saint-Nicolas, p. 145 sq.); et c'est parce que les données biographiques relatives à chacun d'eux sont bien connues - ce qui n'était pas le cas pour les chapelains du XVe siècle – que nous nous abstenons désormais de les signaler en note.

 $^{^{1}}$ Arch. de Saint-Nicolas, dans la liasse des *Visites canoniques* de la Collégiale. Le rapport sur la visite de 1663, qui ne comprend pas moins de 22 pages, est reproduit dans le *Man. Cap.* IV, f. 31 $^{\rm v}$ -35; mais il y manque la partie qui concerne les autels, soit donc celle qui nous intéresse ici.

² Le senior du Chapitre était alors le chanoine Dentzler.

³ Le curé de Fribourg était, à cette date, le chanoine François Schmidt.

- 3. L'autel de Saint-Etienne; chapelain: le chan. Zervett ¹; le droit de collature fait l'objet d'une discussion (disputatur).
- 4. L'autel de Saint-Josse; chapelain: le chan. Zilliet; royaume; le quart à peu près des revenus est remis au Chapitre, et une fraction encore aux choralistes.
- 5. L'autel des Trois-Rois; chapelain: le chan. Eicholzer; collateur: Ferdinand de Diesbach; royaume. On se sert d'un autel portatif ² pour la messe qui s'y célèbre chaque semaine.
- 6. Autel du Saint-Esprit; chapelain: le chan. Buman; collateur: la Grande confrérie du Saint-Esprit.
- 7. Autel de Sainte-Barbe; chapelain: le chan. Dentzler, avec messe hebdomadaire à dire; collateur: Antoine Fégely.
- 8. Autel de Saint-Sébastien; chapelain: le chan. Zervett; collateur: le Grand-Hôpital; royaume.
- 9. Autel de Saint-Laurent; chapelain: le Prévôt. L'autel est détruit; collateurs: les Reynold; royaume.
- 10. Autel de Saint-Antoine, chapelain: le chan. Eicholzer; cet autel n'a plus de fonds; collateurs: l'abbaye des Bouchers; royaume.
- 11. Autel des Saint-Eloi et Félix; chapelain: le chan. Muller; collateur: l'abbaye des Maréchaux; royaume.
- 12. Autel de Sainte-Anne; chapelain: le Doyen³, collateurs: la famille Lanther; royaume.
- 13. Autel deSaint-Sylvestre; desservant: le Curé; collateur: l'abbaye des Merciers; royaume.
- 14. L'autel de la Vierge-protectrice; il est annexé à la Prévôté, mais il n'est pas encore consacré 4. Collateur: le Conseil. Anciennement, il y avait

¹ Jacques Zervet ou Chervet; c'était le chanoine-chantre.

³ Le doyen était alors le chanoine Fuchs, qui était en même temps vicaire général. Cet autel de Sainte-Anne est l'ancien autel de Saint-Michel, ainsi que cela ressort soit de la place qu'il occupe dans l'énumération, soit du nom des collateurs.

⁴ Il fut consacré le 11 novembre de la même année, par Mgr de Strambin (Decreta et Constitutiones synodales... Episcopatus Lausannensis, Fribourg, 1665, p. 164).

² Lorsque la table de pierre qui forme le dessus de l'autel, ou qui en occupe du moins le centre, n'est pas consacrée, c'est à dire lorsque l'évêque n'a pas enfermé, dans la cavité qui se trouve vers le milieu, des reliques de martyrs, ni pratiqué les onctions prévues aux quatre angles de la table, on dispose sur celle-ci ce qu'on appelle un autel portatif. C'est une plaque de pierre, aux dimensions réduites, mais qui a été consacrée, dans laquelle des reliques ont été scellées, et c'est sur cette plaque, cachée sous la nappe, que le prêtre déploie le corporal, sur lequel seront placés le calice et l'hostie. A cette époque, comme on peut s'en convaincre entre autres par la visite du diocèse de 1654, l'emploi des autels portatifs était fréquent. L'abbé d'Hauterive note, en terminant, que, même à Saint-Nicolas, on peut, à propos de plusieurs autels, se demander s'ils ont été consacrés.

là un autel de Saint-Charles, qui a été démoli pour faire place au nouveau, mais à condition qu'il serait érigé ailleurs sous le même vocable ¹. Le desservant en sera le chan. Dentzler; quant au droit de patronat, il fait l'objet de contestations entre les familles d'Affry et Reyff.

15. L'autel de Saint-Georges, avec messe hebdomadaire; desservant: le Doyen; collateur: la famille d'Orsonnens (d'Orchonens) pour deux tiers, et la famille Fiva pour le 3^e; royaume.

16. L'autel de l'Agonie de Notre-Seigneur. Desservant: le Prévôt. Messe hebdomadaire; collateurs: la famille de Praroman; royaume.

17. L'autel de Saint-Jacques; n'a pas de desservant actuellement; collateurs: les sœurs Anne-Marie et Madeleine Heid.

18. L'autel de Saint-Pierre; il n'a aucun fonds et pas de chapelain 2.

¹ Voici comment s'exprime le recès: « Antea erat ibi Altare S. Caroli, ratione huius altaris destructum, cum obligatione illud alibi erigendi sub eodem titulo ». Le nouvel autel a remplacé également celui du Saint-Sépulcre, dont il n'est désormais plus fait mention.

² Et c'est sans doute pour ce motif qu'il est mentionné non pas à sa place, mais tout à la fin, comme hors série. Remarquons que dans cette

² Et c'est sans doute pour ce motif qu'il est mentionné non pas à sa place, mais tout à la fin, comme hors série. Remarquons que dans cette répartition des autels, deux chanoines manquant: Chrisiophe Brandenburg et Nicolas Corby; c'étaient ceux qui avaient été nommés en dernier lieu: le premier vers la fin de 1660 et le second au début de 1662. (A suivre.)

Ancienne disposition des autels latéraux de Saint Nicolas.

Chœur

S. Vierge S. Martin Oliviers S. Jacques S. Jean Evang. S. Pierre S. Georges S. Sépulcre S. Etienne S. Josse S. Silvestre Ste Anne (S. Michel) SS. Hilaire, Alexis S. Trinité (S. Eloi) (S. Esprit) Porte latérale latérale SS. André, Claude (S. Sébastien) Immac. Conception S. Antoine (S. Barbe) S. Laurent

Tour

Porte